



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution
professionnelle

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PRINCIPAL DE 2EME
CLASSE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE
SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE**

SESSION 2020

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

L'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de principal de 2^{ème} classe d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture définit comme suit l'épreuve orale d'admission de 25 minutes : « *Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat: 5 minutes maximum). Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.*

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Françoise COCHARD, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », musée des archives nationales, chef du service accueil et surveillance.

Membres de ce jury :

- Monsieur Najim LAOUCHIR, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, médiateur culturel, direction des publics - département du développement des publics et de la médiation, service de l'éducation artistique et culturel, bibliothèque nationale de France ;

- Madame Camille THIEBLEMONT, adjointe technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principale 1ère classe, caissière contrôleuse, musée du Louvre, direction de l'accueil du public et de la surveillance /service du droit d'entrée et manifestation ;

- Monsieur Pascal VANZATO, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « surveillance et accueil », chef du service du contrôle d'accès, Direction de l'Accueil, de la Surveillance et de la sécurité, château de Versailles.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, les grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 17 janvier 2020
Dates des épreuves orales	Du 17 au 18 septembre 2020
Date de la réunion d'admission	18 septembre 2020

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 5 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Tous les candidats présents à l'oral ont envoyé leur dossier de DDPP.

A part un, les dossiers avaient l'avantage d'être bien renseigné, soit rédigé à la main soit dactylographié.

Le dossier de DDPP est utile pour structurer leur présentation orale.

Pour les membres du jury il a permis de prendre connaissance des différents profils qu'ils ont auditionnés.

2) La présentation du parcours professionnel

Un candidat a fait une présentation non structurée. Les autres candidats ont su faire une présentation fluide, même s'ils n'ont pas tous tenu les 5 mn.

Les très bons candidats, bien préparés, ont su mettre en valeur leur métier et la diversité de leurs missions et de leurs responsabilités.

3) L'entretien-discussion

L'entretien a permis de prendre la mesure des différents profils et des différents environnements professionnels. Certains agents ont su mettre en avant leur travail dans la filière surveillance. Les petites structures sont plus spécialisées sur les visites et l'accueil du public. Le jury a pu constater une réelle implication des candidats au sein de leurs établissements respectifs.

4) Les remarques générales sur l'oral

Les membres du jury ont regretté de n'avoir pu auditionné les candidats absents qui avaient envoyés leur DDPP.

Toutefois le jury a conscience des difficultés de report de la date des oraux et des impératifs de service notamment au sein des petites structures.

On ne peut que souhaiter revoir ces candidats renouveler leur démarche.

Pour mieux se préparer aux examens, le jury recommande aux candidats l'outil sémaphore et les formations du ministère afin d'élargir leurs connaissances métiers.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 17.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	24	13	10	10
Femmes	15	4	2	2
Total	39	17	12	12

Seuil d'admission : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 10 à 18,5 sur 20.

Madame Françoise COCHARD
Présidente du jury